

LA FUSION ? C'EST CATASTROPHIQUE ...

La création de Pôle Emploi est une ignominie pour tous ; que ce soit les usagers, les collègues, les salariés en activité, les conséquences sont dramatiques pour tout le monde

Cette fusion s'est effectuée à toute allure alors que rien n'était prêt sur le plan pratique ! Conséquences **les personnels sont maltraités**, baladés de droite à gauche, subissent ordre et contre ordre. **Les usagers en pâtissent : plus de 70.000 dossiers d'indemnisation en retard** (différés de réponses, pièces manquantes, patrons qui ne fournissent pas les documents...), **sans compter les retards d'inscription administrative ! Comment vivent-ils pendant ce temps ?** C'est inacceptable ! Aucun accueil physique dans de nombreux sites et pas de réponses téléphoniques dans de nombreux cas. Qu'à cela ne tienne, à partir du moment où l'option politique était de mettre en place dans n'importe quelles conditions Pôle Emploi plus rien n'a eu d'importance. Le Président a annoncé comme un cadeau de Noël miraculeux que cette nouvelle institution allait résoudre les problèmes du chômage et permettre d'atteindre le chiffre magique de 5% de chômeurs en 2012. Deux remarques sur cette illusion mirifique.

Si par le plus grand des hasards la situation qui s'est développée entre ses déclarations d'alors et aujourd'hui (les licenciements, le chômage technique, la crise du système économique et politique...) continue de sévir : le gouvernement dira t'il que finalement cette fusion ne donne pas les fruits escomptés ?

N'en profitera-t-il pas pour nous expliquer qu'il faut à nouveau restructurer et passer à autre chose ? Cela n'est malheureusement pas un risque farfelu puisque aucune pérennité financière n'est assurée à l'Institution. Au mieux nous avons un semblant de garantie budgétaire jusqu'à fin 2010, merveilleux, nous pouvons dormir sur nos deux oreilles !

Ou bien la solution miracle réside dans le traitement réservé aux chômeurs. En effet, le nombre officiel de demandeurs d'emploi (DE) va diminuer très vite si

nous ne mettons pas en place une forte résistance par rapport aux missions que l'on veut nous imposer. En fait, le nombre réel de DE ne cessera de croître. La convention d'Assurance Chômage – présentée par le gouvernement et le patronat comme une avancée sociale – basculera 65% des DE actuellement indemnisés très rapidement vers les minima sociaux (puisque filière unique et réduction de la durée d'indemnisation). **Cette population de chômeurs ne sera évidemment plus comptabilisée dans sa totalité dans les statistiques du chômage. Premier pas vers les 5%...**

D'autre part, les procédures réglementaires d'inscription et d'indemnisation tout comme l'offre valable d'emploi (OVE) sont deux éléments constitutifs de notre quotidien.

La possibilité d'être très souple, jusqu'à refuser l'application de l'ORE, dépend aussi de l'expérience du collègue mais également de son statut.

Il est clair qu'il est plus facile à l'agent public de valider toutes les absences à convocation, de ne pas sanctionner un DE qui refuse une offre ou une prestation puisque le statut lui laisse une possibilité d'appréciation vis-à-vis du DE qui ne porte à conséquence ni sur son avancement d'échelon, ni sur son parcours professionnel.

Le seul risque est ne de ne pas obtenir de part variable pour cause de « nombre insuffisant de GL ». Il faut souligner que même en étant le plus zélé des agents en la matière, rien n'est acquis sur les parts variables... De toute façon, ne pas vendre son âme et pouvoir se regarder en face n'a pas de prix.

La CGT invite tous les collègues à refuser de sanctionner un DE pour absence à convocation (de toute manière que peut-on lui proposer ?...), à accepter systématiquement les demandes de report de RDV au 3949, à ne pas sanctionner pour un refus de prestation ou d'offre.

Il est par contre un élément que nous pouvons tous refuser dans les guichets uniques et/ou sites mixtes. La signature demandée dans certains endroits à l'agent et au DE lors du PPAE est totalement abusive. En toute logique les avis de radiation (GL 400) n'ont pas lieu d'être. Deux raisons fondent cette position : l'agent n'a pas de délégation de signature engageant

l'institution, et un des motifs de radiation est le refus d'élaborer ou d'actualiser le PPAE (référence décret du 13/10/08 sur ORE). Depuis quand élaborer et/ou actualiser sont synonymes de signer ?

En conséquence, nous appelons les collègues à ne pas faire signer les DE et à exiger auprès de leur hiérarchie qu'elle leur montre la décision (qui doit paraître au bulletin officiel) qu'ils ont délégué de signature.

Certains n'ont cessé de parler de conditions de travail en réduisant ce concept à son minimum. Il ne suffit pas d'avoir des moyens matériels, des bureaux, des chaises et des postes informatiques – même si c'est le minimum évident – que l'employeur doit à ses agents.

Pour la CGT, nous ne pouvons déconnecter les conditions de travail des missions. Comment croire un seul instant aux promesses faites par la direction qu'un « observatoire », une « commission de suivi de la fusion » permettraient de résoudre les problèmes ? Comment croire un seul instant que faire « un point régulier » sur la volumétrie des portefeuilles puisse régler les conditions insupportables du quotidien ? **Nous pourrions avoir les meilleures conditions matérielles, tant que la direction voudra nous transformer en auxiliaire de police en nous demandant de maltraiter les DE, de les fliquer, de leur imposer unilatéralement de fausses solutions à leur problèmes, et en plus d'exiger de nous des quotas de rendements, le contexte professionnel ne va cesser de se dégrader.**

Il va en être de même pour la relation avec les DE qui ne sont plus dans un climat de confiance, mais de conflit et d'agressivité, et risquent – à juste titre – de faire l'amalgame entre l'institution et les agents. Ne laissons pas faire la direction qui tente de nous monter les uns contre les autres.

Agents et DE ne sont pas ennemis, loin s'en faut et nous avons des intérêts en commun !

Il existe des effets miroirs dans la manière dont la DG nous traite les uns et les autres, la circulaire Hortefeux qui tente de nous transformer en auxiliaire de police en contrôlant les papiers pour les usagers de nationalité étrangère en est un exemple. Cette procédure a été mise en place pour lutter contre la fraude, mais la CGT a toujours dit qu'il y a autre chose derrière. Preuve en est, depuis ces contrôles, le taux officiel de fraude, à peine 2%, est resté stable !

Autre exemple, la direction nous demande de devenir délateur en transmettant les papiers à la préfecture, via les lampes UV, c'est inacceptable !

De plus elle fait un « ballon d'essai » avec les DE non indemnisables (tiens l'argument fraude disparaît) pour mieux ensuite nous habituer en grand à ces pratiques. Rien à voir avec la vérification de la date de validité du document ! C'est la mise en place de fichiers parallèles, c'est l'exclusion d'un grand nombre de chômeurs. De plus, la circulaire de la DGEFP de juillet 2007 précise qu'une procédure transitoire permet d'inscrire le DE même s'il ne possède pas de papiers d'identité à jour. Or que fait-on concrètement ? On nous demande de renvoyer le chômeur en lui disant de revenir avec une pièce à jour, lorsque l'on sait que le délai est de deux mois voire plus dans certaines préfectures Là aussi, il est plus aisé pour un agent couvert par le statut public de refuser cette procédure de contrôle.

La mobilité forcée est un autre exemple. La fusion a pour conséquence de procéder à des économies d'échelle et donc de regrouper certaines ex ASSEDIC avec certaines ex ANPE dans des locaux nouveaux ou non. Cela obligera les DE comme les agents à de plus grand temps de trajet si nous ne mettons pas le holà. En 9 mois, le nombre total d'implantations passerait de 1 542 à 956...

Le 3949 peut aussi impliquer une mobilité mais de toute façon implique une maltraitance pour les usagers qui sont connectés à une boîte vocale (12 filières possibles). Avec beaucoup de chance ils peuvent parler à un être humain mais dans une majorité de cas les appels n'aboutissent pas ! Sans compter le coût, puisque dès qu'un DE obtient enfin un agent, l'appel devient payant et le coût varie selon l'opérateur. Pour la petite histoire Roux De Bézieux, président de l'UNEDIC à son heure est également président de Virgin opérateur le plus cher !... Le 3949 maltraite également les collègues qui sont déqualifiés et de plus doivent tenir une cadence infernale de 120 appels/jours.

Les 29 janvier et 19 mars ont été des temps forts dans la fonction publique et dans les entreprises privées. A Pôle Emploi les taux de grévistes ont été bons et même en légère hausse le 19 mars ! Ensemble « ex ANPE, /ex RAX » nous devons donc continuer la bataille, **puisque dorénavant, même si c'est contraints et forcés, nous sommes dans la même institution !**